

sujet même des événements qui s'accomplissent devant eux. Qu'on en juge par l'anecdote suivante, assez instructive pour être méditée, fût-elle même apocryphe.

Sir Walter Raleigh, enfermé à la Tour de Londres, sous Jacques I<sup>er</sup>, y préparait le second volume de son Histoire du monde. Il était à la fenêtre de sa chambre, rêvant aux devoirs de l'historien et au respect que mérite la vérité, quand tout à coup son attention fut attirée par un tumulte qui s'éleva dans une cour sous ses yeux. Il vit un homme en frapper un autre qui lui parut être un officier et qui tirant son épée, la passa au travers du corps de l'insulteur; celui-ci ne tomba cependant qu'après avoir renversé son adversaire d'un coup de bâton. La garde vint aussitôt se saisir de l'officier étendu par terre et quelques personnes emportèrent le corps de l'homme tué d'un coup d'épée. Le lendemain, Raleigh reçut la visite d'un ami et lui raconta l'aventure dont il avait été témoin. Quelle fut sa surprise, quand son ami lui dit : Il n'y a presque rien de vrai dans les circonstances de votre récit; votre prétendu officier est domestique d'un ambassadeur étranger; c'est lui qui a porté le premier coup; l'autre lui a pris son épée et la lui a passée au travers du corps; quelqu'un de la foule s'est alors jeté sur le meurtrier et l'a renversé d'un coup de bâton. Permettez-moi de vous dire, répliqua vivement Raleigh, que si j'ai pu me méprendre sur l'état du meurtrier, je suis certain de ne m'être pas trompé sur les autres circonstances du fait. J'en ai vu d'ici toutes les péripéties. Le drame s'est passé là, vis à vis de nous, à cet endroit de la cour où un pavé est un peu plus élevé que les autres. — Fort bien, dit l'ami, un homme était assis sur ce pavé. — Justement! — Cet homme, c'était moi. Jugez si j'ai bien pu tout observer. Tenez, ajouta-t-il en montrant sa joue, vous voyez cette égratignure; je l'ai reçue en arrachant l'épée des mains du meurtrier. Sur l'honneur donc, mon cher Raleigh, vous vous êtes trompé sur tous les points. — Sir Walter, resté seul, prit le manuscrit du deuxième volume de son histoire, et après quelques moments de réflexion il se dit à lui-même : que de faussetés doit contenir ce travail! Si je ne puis pas m'assurer de l'exacti-

tude d'un événement qui s'est passé sous mes yeux, de quel droit me hasardé-je à raconter ceux qui se sont passés des milliers d'années avant ma naissance et même ceux qui se sont accomplis loin de moi depuis que je suis né? Vérité! vérité! voilà le sacrifice que je te dois. Et il jeta son manuscrit au feu.

Cette anecdote nous révèle quelle masse d'erreurs entrent journellement en circulation par suite de la confiance que nous accordons au témoignage de nos sens; mais elle prouve en même temps qu'il serait déraisonnable de pousser l'incrédulité trop loin. Raleigh n'était pas dans les conditions requises pour faire une observation rigoureuse, mais son ami l'était; il a reconnu qu'il avait mal vu, parce qu'il s'est convaincu que son ami avait bien vu. Il est donc possible d'arriver à la certitude par les sens, il est possible de faire des observations scientifiques, pourvu qu'on se mette en mesure de voir les choses comme elles sont. En effet, la certitude des sens doit être admise, sous la réserve des principes qui décident de la légitimité de nos connaissances en général. Les sens en eux-mêmes ne savent rien, ils sont de purs instruments au service de la pensée; mais s'il est vrai qu'il y a de l'ordre dans le monde, que la pensée est constituée en vue de la réalité et que nos organes correspondent aux procédés de la nature, la vérité peut se manifester par les sens aussi bien que par la raison. Cette possibilité se fonde particulièrement sur ce que les impressions sensibles sont indépendantes de notre volonté et s'accomplissent en vertu de lois fatales, qu'elles sont en chaque circonstance ce qu'elles doivent être, qu'elles peuvent souvent être contrôlées les unes par les autres, au moyen du toucher, et qu'elles sont même certifiées par la conscience au sujet de notre propre corps. Pourrais-je douter de la fidélité de mes yeux, lorsqu'ils m'indiquent une blessure à la main et que j'ai le sentiment immédiat de cette même blessure? Sans doute il y a des précautions à prendre : il faut que les sens soient sains, convenablement exercés, interrogés sur l'ordre spécial de phénomènes qui sont de leur ressort, dans les limites de leur action; il faut encore que leurs données soient exacte-

ment interprétées par l'imagination, par la réflexion, par la raison ; mais sous ces conditions, nous acquérons au moyen des sens une connaissance légitime du monde extérieur en général et des objets qui affectent chacun de nos organes. Cette connaissance est légitime, parce qu'elle est évidente pour la conscience, conforme à la raison, et que l'intuition des phénomènes de la nature correspond parfaitement à la déduction qu'on en peut faire dans la physique mathématique ou dans la philosophie. Aussi l'évidence est-elle constante et universelle. Elle est tellement fondée sur la nature humaine, sans distinction de temps ni de climats, que la vie serait impossible sans elle. Tous les hommes en pratique, sinon en théorie, ajoutent foi au témoignage de leurs sens. Les idéalistes, en dépit de leurs arguments, ne sont pas plus sceptiques que les matérialistes au sujet des nécessités, des agréments et des dangers de la vie matérielle.

La *certitude du témoignage* repose sur la même base que celle des sens, mais elle exige des conditions nouvelles. L'une résulte de notre propre observation ; l'autre, de l'observation d'autrui. Nous pouvons être certains de ce que nous voyons, sans être certains de ce que nos semblables ont vu ou déclarent avoir vu. Mais si les sens sont une source de connaissances légitimes, la relation d'autrui qui a la même origine peut l'être aussi.

Le témoignage est la déposition d'une personne au sujet d'un fait qu'elle a observé. Il s'agit donc d'un *fait* et non d'un principe. Le témoignage en effet supplée à l'insuffisance de nos propres moyens de connaître et doit être rejeté en conséquence toutes les fois qu'il est inutile. Nous n'avons pas besoin de témoin pour apprendre ce que nous savons déjà, ce que tout homme peut savoir en consultant sa raison. Tel est le cas pour les vérités générales ou les questions de principe, par exemple, pour l'existence de Dieu, pour les lois du monde, pour la critique des doctrines. La raison seule fait *autorité* en ces matières. Il n'y a donc pas lieu d'approuver le sentiment des auteurs qui distinguent entre le témoignage *dogmatique* et le témoignage *historique*. Les dogmes sont des vérités générales à discuter par la raison. Tout témoi-

gnage est essentiellement historique et ne peut avoir pour objet que des faits. Mais quels faits ? En général des faits extérieurs, soumis aux sens ; car pour les faits internes nous avons la conscience, à moins qu'on ne parle de quelque phénomène psychologique qui se passe dans une situation anormale de l'âme. Je ne vois pas de motif pour repousser absolument le témoignage dans ce cas. La même restriction doit être faite en tous cas à l'égard des faits du monde extérieur. Il faut que l'événement soit susceptible d'être observé, et qu'il ne soit pas ou ne puisse pas être observé par tous, à cause des circonstances de temps et de lieu, ou même à cause de la délicatesse des instruments dans les expériences scientifiques. Le témoignage est précieux pour les faits passés ou éloignés, pour l'histoire et la géographie, mais il est superflu pour la plupart des faits physiques ou chimiques que chacun peut constater par lui-même. Cependant les observations barométriques faites par les savants, quoique roulant sur les phénomènes les plus vulgaires, font autorité dans la science.

Le témoignage, en vertu de sa notion et de son objet, est donc une source de connaissances, non philosophiques, mais historiques, dans la plus large acception du mot. Telle est la stricte limite de l'autorité en matière scientifique. En conséquence, le témoignage suppose la connaissance sensible de la part du témoin et se trouve soumis aux conditions de certitude exigées pour les sens. De plus il se communique d'une manière sensible, au moyen de la parole ou de l'écriture, c'est à dire au moyen de signes perçus par l'ouïe ou par la vue. Le témoignage est donc doublement sensible et doit dès lors être entouré de puissantes *garanties* pour devenir une source de certitude. Il est clair en effet que l'on ne peut pas en règle générale se fier à la relation d'un tiers comme on se fie au rapport de ses propres sens. Le témoin peut avoir à notre insu un intérêt quelconque, pécuniaire ou moral, à déclarer ce qui n'est pas ; s'il est de bonne foi, il peut manquer des qualités nécessaires pour faire une observation rigoureuse ; s'il a une réputation suffisante de capacité et de probité, il peut encore, en vertu de son libre arbitre,

par vengeance, par complaisance et peut-être par dévouement à une cause qui lui est chère, trahir pour la première fois les intérêts de la vérité; s'il réunit enfin ces diverses conditions, il peut encore s'expliquer mal ou être mal compris par ceux auxquels il s'adresse. La seule possibilité de l'une ou de l'autre de ces circonstances ôte à première vue au témoignage la valeur d'une certitude légitime et ne semble lui laisser que la *vraisemblance*.

Cependant aucune de ces garanties n'est impossible à réaliser, car aucune n'est en contradiction avec la nature intellectuelle et morale de l'homme. Le témoignage peut donc être valable. Il l'est à coup sûr quand il est attesté par des monuments publics ou corroboré par une foule d'autres relations provenant de différentes sources. Qui oserait prétendre que tous les faits de l'histoire sont des légendes et que toutes les contrées que nous n'avons pas parcourues sont des mythes? Aussi les motifs ne manquent-ils pas pour affirmer que la *certitude* du témoignage est réellement fondée dans la nature humaine. Comme être fini et relatif, l'homme ne saurait se suffire à lui-même. Il a donc besoin du concours de ses semblables, et ce besoin existe pour sa vie intellectuelle aussi bien que pour sa vie morale et sociale. Comment connaîtrait-il le passé de son espèce et les régions de son globe, s'il ne devait pas s'en rapporter aux relations des historiens, des voyageurs et des savants? Comment se développerait-il dès l'enfance, s'il n'avait pas confiance dans la parole de ceux qui veillent sur lui? L'étude même du langage qui lui ouvre le monde social est déjà un acte d'adhésion à l'autorité d'autrui. Toute éducation et tout enseignement ont la même base. De là l'horreur qu'inspire instinctivement le mensonge; car le mensonge en se généralisant romprait tout lien social. Une méfiance systématique et complète est donc impossible dans la pratique. Par tous ces motifs, le témoignage, malgré ses difficultés, doit subsister comme criterium d'une certitude légitime, pourvu qu'il satisfasse à toutes les conditions requises pour la manifestation de la vérité. Cette certitude est constante et universelle au même titre que celle des sens.

Le témoignage est toujours pour ceux qui y recourent une source indirecte de connaissance, puisque le témoin sert d'intermédiaire entre eux et les faits qu'il expose, comme *auteur* de la connaissance. Mais il y a des degrés dans cette médiation. On appelle le témoignage *immédiat* ou *médiat*, selon qu'il provient d'un témoin qui a assisté au fait ou qui ne l'a pas observé lui-même. L'un est du premier degré; l'autre, du second. Ces expressions se confondent ordinairement avec celles de témoin *oculaire* et de témoin *auriculaire*, mais à tort. On peut assister à un fait actuel par l'ouïe aussi bien que par la vue, en écoutant, par exemple, un complot qui se trame dans l'ombre ou un crime qui s'exécute dans une chambre voisine; et l'on peut aussi prendre connaissance par les yeux d'un fait antérieur, par exemple, en lisant un document qui en fait mention. Le témoignage immédiat n'est donc pas nécessairement oculaire, ni le témoignage médiateur nécessairement auriculaire. Le témoignage médiateur est de nouveau contemporain ou postérieur à l'événement qu'il transmet. L'un et l'autre se conservent soit par tradition orale, soit par un monument quelconque. Mais le témoignage médiateur, contemporain ou non, doit toujours s'appuyer, sous peine de nullité, sur la relation d'un témoin oculaire ou immédiat. Comment admettre un fait, si personne ne l'a observé?

Les *conditions* d'un parfait témoignage immédiat sont de trois sortes : les unes concernent le témoin comme sujet de connaissance; les autres, l'objet ou le fait; les dernières, le rapport qui existe entre le témoin et ceux auxquels le récit s'adresse. La discussion de ces conditions appartient à l'*Heuristique*, comme méthode de découvrir la vérité.

Par rapport au témoin, il faut examiner s'il est véridique ou digne de foi, et sa *véracité* doit résulter de la considération de son état intellectuel et moral, c'est à dire de sa capacité et de sa loyauté. Pour se convaincre que le témoin a dit la vérité, il faut qu'on soit sûr d'abord qu'il a *voulu* et qu'il a *pu* la dire : ainsi on ne consultera pas des enfants et des ignorants, quoique sains d'esprit, sur des points scientifiques, mais seulement sur les faits ordinaires de la vie, comme on

le fait devant les tribunaux. La *capacité* même comme culture des facultés intellectuelles ne suffit pas pour des faits qui exigent une étude spéciale, il faut la *compétence*, et cette compétence doit exister au moment même où le fait s'est produit. Si l'on pouvait prouver que le témoin n'a pas été en mesure d'observer le fait dont il parle, à cause de certaines circonstances locales ou passagères, sa relation n'aurait plus de valeur. L'éloignement, l'heure, l'affaiblissement de la vue ou de l'ouïe, le défaut de mémoire, l'âge et la maladie doivent être pris en considération pour l'appréciation du témoignage.

Mais la capacité ne prouve rien encore sans la *sincérité* du témoin. En dehors de cette condition, toute déposition est suspecte, et cependant rien n'est plus difficile à découvrir que les motifs qui inspirent les actes ou les paroles de nos semblables. Ce n'est pas par voie d'observation directe que nous pouvons pénétrer dans la conscience d'autrui; il faudra donc juger de l'intérieur par l'extérieur et du présent par le passé; il faudra raisonner par induction et par analogie, au risque de se tromper: si le témoin est vivant, on décidera de sa sincérité par son attitude, ses gestes, sa physionomie, son accent; s'il est mort, s'il s'agit d'un historien, on se prononcera d'après les circonstances et d'après les qualités du style, qui comme la parole reflète toujours à quelque degré la personnalité de l'écrivain; dans tous les cas, il faudra s'entourer de renseignements précis sur la vie de l'auteur ou du témoin. De là l'utilité des *biographies* pour la recherche de la vérité en matière de témoignage. Si la biographie est bien faite et digne de confiance, elle nous apprendra l'éducation, la position sociale, les opinions et les préjugés, la conduite publique et privée du témoin, et nous permettra de nous rendre compte de sa sincérité avec plus ou moins de vraisemblance. Avait-il une réputation de probité bien établie, n'avait-il aucun motif politique ou religieux pour affirmer, pour nier ou pour dénaturer un fait, nous serons disposés à le croire sur parole. Avait-il un esprit léger, satirique, paradoxal, un caractère passionné, des vues ambitieuses, un emploi qui commandait des réserves ou engageait à la servi-

lité, des liaisons avec quelque association influente, nous discuterons avec soin sa déposition avant de l'accepter comme impartiale. S'il parle contre son propre intérêt, s'il avoue ses faiblesses ou les fautes de son parti, nous lui saurons gré de sa franchise et nous pourrons la reporter sur l'ensemble de la relation. Impossible d'énumérer toutes les circonstances, ni de fixer à priori quand un témoignage est nécessairement sincère; tout ici varie selon les temps, les lieux, les races, les cas particuliers, tout doit être soumis à la *critique* historique.

Quand l'esprit a ses apaisements sur la valeur intellectuelle et morale du témoin, il faut encore examiner le fait ou l'*objet* du témoignage. Le témoin est évidemment capable et sincère; de plus il n'a pas de contradicteur, car nous supposons le cas d'un témoignage unique; est-ce assez pour admettre tout ce qu'il atteste? Non, car il n'est pas plus qu'un autre exempt de préjugés ni infaillible, quel que soit son rang, et peut fort bien, sous l'influence d'une illusion ou d'une fraude qu'il ignore, déclarer avoir vu ce qu'il n'a pas vu, ce qui n'a pas eu lieu dans les circonstances qu'il rapporte. L'enthousiasme comme la dévotion outrée prédispose à la crédulité, et nous savons assez par les pratiques du spiritisme contemporain comment de belles intelligences peuvent se laisser entraîner dans les plus sottes erreurs. Il faut que le fait dont on parle soit au moins *possible* et *réel*.

L'extraordinaire peut se manifester, mais l'impossible ne se réalise pas et n'entre pas dès lors dans la série des faits de l'expérience. Est impossible tout ce qui est contraire aux lois de l'esprit ou de la matière, tout ce qui est en contradiction avec la nature des choses. Si donc un témoin nous raconte qu'il a vu un triangle dont un côté était égal à la somme des deux autres, ou un cercle dont les rayons étaient inégaux, ou un jugement qui n'avait qu'un seul terme, ou un syllogisme régulier dont la conclusion était fautive, quoique les prémisses fussent exactes, ou un homme qui courait sur l'eau, qui voltigeait dans l'air, qui chassait les nuages par sa volonté, ou un cadavre qui se levait et parlait, nous pouvons lui répondre, quelles que soient sa science et

sa moralité : cela n'est pas ; vous avez cru voir, vous n'avez pas vu ce que vous dites ; votre cercle n'était pas un cercle, votre homme n'était pas un homme, votre cadavre n'était pas un cadavre ; sinon il n'y aurait plus de lois dans le monde et vous pourriez soutenir aussi bien qu'il existe quelque part des vérités qui sont fausses. Certes nous ne connaissons pas toutes les lois de la nature et nous aurions tort de rejeter légèrement comme impossible ce qui ne s'explique pas d'après le cours ordinaire des choses ; mais il est des lois physiques, chimiques, physiologiques, mécaniques, qui réunissent toutes les conditions voulues pour la certitude la plus complète, et dès lors, voulant rester d'accord avec nous-mêmes, nous devons regarder comme impossible non pas ce qui est en dehors de ces lois, mais ce qui y est diamétralement opposé. Sans doute la métaphysique n'a pas dit son dernier mot sur la question de la volonté et de la toute-puissance de Dieu ; mais nous en savons assez pour être convaincus qu'elle ne nous forcera pas de renoncer à la connaissance scientifique de la nature. Dieu n'enfreint pas les lois du monde et ne fait pas l'impossible, comme l'enseignaient déjà Malebranche et Leibnitz.

Il en est de l'impossibilité psychologique relativement aux événements de l'histoire comme de l'impossibilité physique pour les phénomènes de la nature. Nous admettrons volontiers sur la foi d'un témoin véridique les faits ordinaires qui s'accordent avec notre propre expérience ; nous admettrons encore sous toute réserve les faits extraordinaires qui ne répugnent à aucune loi connue ; mais nous repousserons les faits merveilleux, comme les mythes des âges héroïques, qui nous paraissent contraires aux lois du développement de l'esprit humain. Si un écrivain nous citait un enfant qui parlait en naissant, ou un jeune homme de quinze ans qui connaissait à fond quinze langues différentes, ou un voyageur qui en quelques mois a visité avec soin toutes les contrées de l'Europe, nous ne le croirions pas. Si un auteur nous disait qu'il a vu le visage ou le bras de Dieu, qu'il sait le nombre exact des étoiles du firmament, que les esprits lui ont révélé que l'homme n'est pas libre et que

toutes les actions futures sont écrites dans le livre du Destin, nous dirions encore : cela ne se peut ! Les pratiques de magie et de sorcellerie, les effets des amulettes et des paroles sacrées, les faits de possession, les prophéties et les divinations les plus circonstanciées, les miracles les plus ridicules sont attestés par une foule d'écrivains anciens ou modernes, et ne sont plus acceptés que comme des témoignages de la crédulité des hommes ou de la puissance de l'imagination.

Il ne suffit pas que le fait ou l'objet du témoignage soit possible, il faut qu'il soit réel. Mais quand il s'agit des faits passés, nous ne pouvons pas être juges de la réalité, nous ne pouvons qu'en fixer les conditions négatives : ce qui est impossible n'est pas réel ; ce qui est démenti par d'autres témoignages légitimes n'est pas réel ; mais tout le reste, c'est à dire tout ce qui est possible et non démenti est présumé réel, sous réserve de critique, quand toutes les autres conditions d'un parfait témoignage sont évidemment remplies. Sinon, on retrancherait du champ de l'histoire tout ce qui n'est rapporté que par un seul écrivain, quelle que soit d'ailleurs sa véracité. En ce cas du reste la limite est difficile à tracer entre la vraisemblance et la certitude. Il faudra discuter toutes les circonstances du fait et l'examiner dans l'ensemble de ses rapports avec ce qui précède et avec ce qui suit.

Reste un troisième ordre de conditions requises pour la validité du témoignage immédiat. Le témoin est capable et sincère ; le fait est possible et probable ; mais on doit l'interpréter. Avons-nous bien compris le témoin ? Son langage est-il ironique ou sérieux ? Parle-t-il au propre ou au figuré ? Si nous pouvons l'interroger, le doute se dissipera ; mais s'il s'agit d'un auteur ancien, que faire ? Vérifier d'abord l'originalité du témoignage et ensuite en chercher la véritable signification.

Le premier point concerne l'authenticité de l'écrit, de l'édifice, de la statue, de la monnaie, du monument quelconque qui sert à transmettre le témoignage. De tous ces documents, le plus important pour l'histoire est incontestablement l'écrit, sous forme d'inscription, de manuscrit, de

charte ou d'imprimé. Les autres sont du reste soumis aux mêmes règles de critique, modifiés seulement par les propriétés particulières de chaque espèce. L'écrit est-il cité en tout ou en partie par d'autres écrivains contemporains ou postérieurs, sans qu'on puisse soupçonner quelque interpolation, ou y a-t-il des motifs pour qu'il ait passé inaperçu? L'auteur a-t-il pu savoir, en raison du temps et du lieu où il a vécu, tous les événements qu'il rapporte? Le style, les opinions, les sentiments sont-ils ceux de l'époque? Toutes questions épineuses à discuter avec soin au point de vue de l'histoire et de la philologie.

Si l'ouvrage est authentique, il faut encore l'interpréter d'après les principes de l'*Herméneutique*, en distinguant toujours les faits qu'il contient et le jugement que l'auteur en porte. Les opinions de l'écrivain peuvent être exclusives ou partiales, sans que les faits perdent rien de leur valeur. Nous pouvons mieux que les anciens connaître l'antiquité dans son ensemble. Ce n'est pas à la théorie de l'auteur que nous devons nous attacher, mais aux événements qu'il expose. Quel est donc le sens exact des mots, des tournures, des phrases? Comment chaque proposition se lie-t-elle à celle qui précède, à celle qui suit, et comment se concilie-t-elle avec d'autres propositions qui semblent la contredire? Est-ce l'auteur qui se contredit ou nous qui ne l'entendons pas complètement? S'il y a plusieurs leçons, quel est le texte primitif? S'il y a des commentaires ou des versions, quelle est leur autorité? Tout cela regarde la philologie et mérite la plus sérieuse attention, soit qu'il s'agisse de l'interprétation des auteurs profanes ou de l'exégèse des monuments religieux de l'humanité.

Telles sont les conditions d'un témoignage unique et immédiat. La discussion de ces conditions est souvent en fait entourée de tant de difficultés, qu'elle n'autorise pas une certitude absolue. Mais la vraisemblance s'accroît et peut se changer en véritable certitude, quand on est en présence d'un grand nombre de témoignages. Deux cas se présentent :

Les témoignages sont-ils *concordants*, il se renforcent les

uns les autres, en raison de leur importance. S'ils proviennent tous de sources originales, immédiates, indépendantes les unes des autres, si leurs auteurs diffèrent entre eux de nation, de position sociale, de caractère, de culture, s'ils sont en outre d'une époque où les faits peuvent encore être vérifiés et contestés, leur concordance fait naître une certitude absolue. C'est ainsi que nous pouvons être légitimement certains de la plupart des faits géographiques et historiques qui appartiennent aux temps modernes. A mesure que l'une ou l'autre de ces circonstances vient à manquer, la certitude s'affaiblit. Elle est moins complète pour les faits anciens que pour les événements contemporains; elle est moindre encore si les auteurs sont du même pays, du même rang et surtout du même parti politique ou religieux, car dans ce cas on peut soupçonner que les préjugés de race, de caste ou d'école n'ont pas été sans influence sur leurs relations, et que leur accord cache peut-être quelque connivence. Plusieurs témoignages valables, qui ne s'accordent qu'en partie, peuvent être complétés les uns par les autres. Inutile d'insister ici sur les circonstances si nombreuses et si compliquées de cet accord.

Plusieurs témoignages sont-ils *discordants*, il faut voir d'abord si leur opposition est négative ou positive, c'est à dire si elle consiste purement dans l'omission d'un fait ou dans une affirmation contraire. Le silence d'un auteur au sujet d'un événement est souvent significatif et doit être interprété selon les circonstances. On se demandera si l'auteur a pu connaître le fait, s'il devait y attacher quelque importance, s'il avait des motifs politiques ou religieux pour le passer sous silence. Quand aucune excuse ne peut être invoquée en faveur du silence chez différents auteurs, on en pourra conclure au besoin que le fait est apocryphe et se prononcer même contre l'authenticité de l'écrit qui en parle. L'exemple le plus frappant de ce genre de discordance se rapporte à la résurrection de Lazare, qui est affirmée par saint Jean et omise par les synoptiques. Si un même fait est à la fois mentionné et nié par deux ou plusieurs témoins, les témoignages s'affaiblissent mutuellement et peuvent même se